



Département du Gard

SIDSCAVAR

1, allée Pierre Louis Loasil
30400 Villeneuve Lez Avignon

EXTRAIT N° 23/2026

Du
Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le
Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Samedi 25 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 2

à 9h30, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET, Président.

Présents :

Monsieur Jean-Philippe ALTAYRAC
Monsieur Frédéric ARTHUR
Madame Marceline BRUN
Monsieur Patrick CARRY
Madame Emilie CHAMBE
Monsieur Marc-Edouard COUSTON
Madame Capucine FROC
Madame Aline GINER
Madame Marilyne KRIZ-BELLON
Monsieur Didier OLIVERA
Monsieur Farès ORCET
Madame Véronique SEILER
Madame Jacqueline TOURANCHE
Madame Marie-Pierre VASELLI
Madame Nathalie XOLIN

Excusés ayant donné procuration :

Madame Catherine CHAUVIN
Madame Emilie JAYET

Absents :

Délibération N° 23/2026

Objet : Indemnités de fonction de la/du Président et des Vice-Président(e)s.

L'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe le principe d'indemnisation pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de vice-président d'un syndicat de commune. Il appartient ainsi à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adopter le montant des indemnités de fonction et ce par référence à un taux

maximal correspondant à un pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique variable en fonction de la strate démographique que couvre l'EPCI.

Le SIDSCAVAR avec 39 282 habitants (INSEE 2023), se place sur la tranche démographique des 20.000 à 49.999 habitants. Ainsi, l'indemnité de fonction maximale correspond à :

- Président(e) 25,59%
- Vice-président(e) 10,24%

Le conseil syndical retient les taux suivants :

- Président(e) 24,59%
- Vice-président(e) 10,24%

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Rochefort du Gard, le samedi 25 avril 2026.

Le Président,



Farès ORCET

